

**MAIRIE**  
DE  
**VIRA**  
09120

Tél/Fax 05 61 68 71 50

[Mairie.vira@orange.fr](mailto:Mairie.vira@orange.fr)

Vira, le 26 novembre 2012

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2012**  
**convoquée le 15 novembre 2012**

*Présents : Christian AUTHIE, , Gilles BERDOT, Pierre BRICOUT, Igor CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Dominique JALLIER, Viviane JURADO, Hélène POUJOL, Jean-François SPRIET*

*Absents excusé : Philippe BABIN*

*Pouvoir :*

*Secrétaire de séance : Jean-Louis CLAUZET*

---

**Approbation du compte rendu de la réunion du 18 octobre 2012**

Hélène Poujol fait remarquer que l'arrêté préfectoral sur les boissons alcoolisées concerne toutes les associations alors que le compte rendu portait « *concerne particulièrement le comité des fêtes* ».

Donc acte ; la procédure est la même pour tout le monde.

En dehors de cette remarque, le compte rendu de la réunion du 18 octobre est adopté à l'unanimité.

**Comptes rendus des réunions des délégués**

Pas de réunion sur la période

**Point d'avancement des travaux accessibilité**

- L'installation de l'école n'étant pas terminée pour la rentrée, celle-ci a été retardée du 5 au 8 novembre et une garderie mise en place, en accord avec l'inspection académique, les 5 et 6 novembre à la salle polyvalente.
- Il ne reste que quelques finitions à faire : essentiellement le marquage des places de parking, et un problème de robinets à régler (fixation non satisfaisante).
- La réception des travaux est fixée au 26 novembre.
- Le montant engagé devrait être de 74000 € à 75000 € hors dépenses réalisées en 2011 (publications...). Pour rappel, le budget était de 89 329 €

**Cimetière communal**

Les panneaux d' «état présumé d'abandon » ont été posés avant la Toussaint, comme convenu en conseil municipal, sur certaines tombes.

Dans tous les cas, les ayants droits se sont fait connaître permettant de retrouver les coordonnées.

Nous poursuivrons la procédure, en 2013, pour les 2 autres allées.

Puisque nous avons décidé de réaliser, sur 2013, l'extension du cimetière et que certains habitants souhaitent acheter une concession, le conseil décide d'ouvrir une liste d'attente en fonction de demandes qui parviendront par écrit en mairie.

La même procédure est ouverte pour le columbarium.

## Investissements 2013

Il est nécessaire de commencer à travailler sur le budget.

Le maire communique le détail des investissements souhaitables.

### Investissements 2013

	Montant HT	TTC		Subventions espérées.	Reste à financer
Podium 3,66X3,66	2 190,00	2 619,24	2636 si 4,88X3,66		2 619,24
Géomètre	2 000,00	2 392,00			2 392,00
Réparation vitraux	1 950,00	2 332,20	Assurance pour 50% - 200€	966,10	1 366,10
Renforcement mur	3 300,00	3 946,80	Estimation		3 946,80
Informatique	1 000,00	1 196,00	Changement logiciel		1 196,00
Cimetière	10 461,41	12 511,85		4 184,57	8 327,28
Vérification pont	5 000,00	5 980,00			5 980,00
Logement commun	38 368,00	41 053,76		15 347,20	25 706,56
Travaux voirie	13 000,00	15 548,00		9 328,80	6 219,20
<b>Total</b>		<b>87 579,85</b>			<b>57 753,18</b>

Emprunt logement	25000	10 ans	195€/mois	Loyer 220 €/mois
------------------	-------	--------	-----------	------------------

Autofinancement	32753,18
-----------------	----------

Reste en suspens Achat terrain + terrassement

Les commentaires des conseillers concernent :

- Le renforcement du mur soutenant le Grand Cami : le 1<sup>er</sup> devis reçu est élevé (près de 4000 € TTC). Un second devis est attendu et il sera également vérifié s'il est possible de l'intégrer au programme de grosses réparations réalisées sous mandat avec la Communauté de Communes du Canton de Varilhes pour bénéficier de subventions
- Informatique : voir ci-dessous
- Logement social : l'objectif est de comprimer le montant des travaux et d'augmenter un peu le loyer pour se donner la marge pour de mauvaises surprises (impayés...).

## Logiciels mairie

Nous devons changer les logiciels car Berger Levrault, notre prestataire actuel, a annoncé l'abandon du logiciel élection que nous utilisons. Dans ces conditions nous devrions passer sur une version dite e-magnus avec un coût de 2000 € environ, formation comprise, en mutualisant la formation avec d'autres collectivités. Le coût de la maintenance serait d'environ 800 €/an et nous conserverions la dématérialisation actuelle avec une maintenance d'environ 40 €.

Une autre solution serait de passer avec le prestataire A.GE.DI, syndicat intercommunal créé à l'initiative d'Elus de Communes rurales du Cantal, du Lot et de la Corrèze. Le syndicat a pour objet de mutualiser les coûts liés à l'informatisation des collectivités. A.GE.DI a aujourd'hui plus de 6000 adhérents.

Nous utilisons déjà les logiciels A.GE.DI pour le cadastre et en sommes satisfaits.

L'offre couvre la prestation complète, y compris la dématérialisation, et son coût serait le suivant :

<b>AGEDI</b>	2013		
		HT	TTC
	Packlog	250	299,00
	Formation	458	547,77
	Pack Démat	100	119,60
	formation démat	150	179,40
		958	1145,77
Annuel	Cotisation syndicale	380	454,48

Année 2

La cotisation syndicale comprend la maintenance des logiciels.

Nous avons donc choisi la solution A.GE.DI pour un passage en 2013. Les contrats avec Berger Levraut ont été résiliés.

### **Délibération N° 1 autorisant le maire à signer une convention de dématérialisation administrative (remplace la convention actuelle avec SRCI) – transfert des logiciels vers l'AGEDI**

Nous avons déjà délibéré pour autoriser le maire à signer des conventions de dématérialisation.

Le transfert de logiciels va nécessiter de signer de nouvelles conventions et une nouvelle délibération, dont le modèle est remis aux conseillers, est donc nécessaire.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

### **Point sur l'extension de l'éclairage public**

Nous venons de recevoir confirmation de l'accord du SDCEA sur l'inscription du programme et sur son financement (subvention de 50%, soit 6000 €).

A suivre, donc.

Présentation également du plan actuel d'éclairage public qui comprend 60 points lumineux pour 7 Kw.

Il est à noter que des dysfonctionnements (allumages et extinctions multiples et une ampoule défectueuse) doivent être remontés

### **Autorisation N° 2 de signer un bail à titre gratuit pour le terrain acheté en 2011 (départ du bail au 01/11/2012)**

Nous avons acquis un terrain en prévision d'une extension du lagunage. Il s'agit de la parcelle ZB 85.

Celle-ci est exploitée par M Capella qui souhaite un bail à ferme.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas signer de bail à ferme mais un bail à titre gratuit pour ne pas immobiliser définitivement ce terrain et charge le maire de signer les documents correspondants.

### **Stationnement rue Rescanières :**

Le maire demande au conseil de réfléchir à une modification du stationnement sur la rue Rescanières :

- Côté n° pairs de l'entrée vers Dun jusqu'au N° 14
- Côté impaire ensuite

L'objectif étant double : protéger les lampadaires et créer une chicane pour ralentir les véhicules.

De nombreuses objections apparaissent : perte de places, largeur de trottoirs...

Il est décidé d'en reparler après que chacun ait regardé concrètement les problèmes.

D'autre part, Jean-Louis Clauzet fera (avec l'aide d'autres conseillers) un métré transversal de la Rue Rescanières pour essayer de proposer à la commission départementale des routes une solution acceptable.

### **Intervention de l'ANA**

A priori fixée à la réunion du 11 décembre.

### **Questions diverses :**

- Panneaux interdiction de circuler sur certains chemins communaux à poser sur l'autre extrémité des chemins. Un devis sera demandé pour la pose des panneaux.
- Un courrier sera également adressé au Quad Club Les Issards
- Etude à faire pour l'hydrocurage annuel ou tous les 2 ans de la salle des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Quoi	Qui	Quand	Observations
Remonter dysfonctionnements au SDCEA	JF	Décembre	
Devis pose panneaux	Jfs	Décembre	
Courrier Quad Club	Jfs	Décembre	
Métré	JL	Janvier	
Délib télétransmission	Brigitte	Décembre	
Délib bail gratuit	Brigitte	Décembre	
Solutions d'hydrocurage	JFS	Déc/janvier	